



FONDATION
NICOLAS HULOT
POUR LA NATURE
ET L'HOMME

Communiqué de presse, vendredi 15 mars 2019

Pendant que les citoyens marchent, les lobbys des pesticides avancent et le gouvernement recule...

Atrazine, chlorate de sodium... Ces pesticides très dangereux interdits en Europe pourront continuer à être produits en France et vendus à l'étranger

Au lendemain du dépôt du recours de l'Affaire du siècle, et alors que les mobilisations citoyennes se tiennent partout en France et dans le monde pour alerter sur l'urgence d'agir en faveur du climat et la biodiversité, le gouvernement français et sa majorité opèrent un recul inacceptable en matière de pesticides. En effet, ce vendredi 15 mars, l'Assemblée nationale revient sur une avancée majeure de la loi agriculture et alimentation (EGalim), obtenue par la Fondation Nicolas Hulot : l'interdiction de la production, de la circulation et du stockage de pesticides interdits en Europe.

Un retour en arrière inacceptable sur la loi agriculture et alimentation

A travers la loi PACTE, les sénateurs et députés de la majorité, avec l'avis favorable du gouvernement, ont purement et simplement annulé l'avancée obtenue dans la loi Egalim en validant un amendement qui :

- décale la date d'interdiction de production des pesticides de 2022 à 2025,
- prévoit des dérogations sans date butoir,
- exclut du champ d'interdiction les activités de stockage et de circulation des pesticides.

Résultat : la France pourra continuer à produire et à vendre des pesticides que l'on juge dangereux à d'autres pays, et notamment aux pays en développement.

Pour la Fondation Nicolas Hulot, cette décision marque une fois de plus une victoire du lobby des producteurs de pesticides sur la défense de l'environnement et de la santé humaine et animale.